



contrat
2015-2020
de ville

toulouse
métropole

Charte de partage et de promotion des valeurs républicaines

Nous,

.....responsables
de l'association, bénéficiaires
d'une aide publique de l'État, de la ville ou de la métropole de Toulouse pour réaliser
une action intitulée

forts de notre adhésion aux valeurs de la République et à son principe de laïcité, nous engageons devant le préfet, représentant de l'État dans le département de la Haute-Garonne, et devant le maire de Toulouse, président de Toulouse métropole :

- à faire respecter et à faire partager, par nous-mêmes et par tous les membres de notre association, dans chacune des actions que nous menons, en direction de tous les publics avec lesquels nous sommes en contact, les principes suivants, qui forment le socle du vivre-ensemble dans la République et garantissent la concorde de tous dans le respect des différences de chacun ;
- à prévenir les phénomènes de repli identitaire, d'exacerbation des différences et d'exclusion ;
- à promouvoir, à travers nos actions, les valeurs de la République :

Liberté, Égalité, Fraternité

La devise républicaine est notre bien commun. Elle forme un tout qui fonde une société solidaire et fait de chaque individu un citoyen à part entière :

- libre, dans les seules limites fixées par la loi ;
- égal aux autres, en droits et en devoirs ;
- fraternel, dans le respect d'autrui et en solidarité avec tous.

La devise républicaine est une obligation permanente pour l'action de la puissance publique. Et elle oblige aussi chacun à son respect. Nous nous engageons à y veiller.

Laïcité

La République respecte la liberté de chacun de croire ou de ne pas croire, et, s'il croit, d'avoir la religion de son choix.

La République garantit la liberté des cultes ; en retour, les cultes respectent la République et ses règles de droit, qui ne sauraient s'effacer derrière les préceptes religieux.

Nous nous engageons à respecter et à faire partager ces valeurs de laïcité. En contribuant à promouvoir la citoyenneté auprès des publics auxquels nous nous adressons, majeurs ou mineurs, nous entendons développer le libre-arbitre et le sens critique de chacun. Tout en reconnaissant le caractère propre des associations à caractère confessionnel, nous écartons toute forme de prosélytisme et nous nous engageons à lutter contre toutes les formes de dérives de type fondamentaliste ou sectaire.

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La société ouvre les mêmes perspectives de réalisation personnelle et professionnelle aux femmes et aux hommes. Nous nous engageons à lutter contre les stéréotypes qui enferment les individus en fonction de leur sexe dans des caricatures, des schémas, des représentations et des normes de comportement.

Lutte contre l'antisémitisme, les actes antimusulmans, antichrétiens et antireligieux en général

L'antisémitisme est une forme de racisme que notre Histoire rend particulièrement intolérable. Nous nous engageons à combattre tout acte, tout propos ou tout comportement marqué par des préjugés contre les personnes de confession ou d'origine juive. Nous condamnons toutes les formes de violence et d'agressions antisémites, tous les discours négationnistes.

Dans un contexte où notre pays est frappé par le terrorisme djihadiste se réclamant de l'Islam, il convient d'éviter tout amalgame et de combattre tout acte, tout propos ou tout comportement marqué par l'ignorance ou les préjugés contre les personnes de confession ou d'origine musulmane. Nous agissons en ce sens en condamnant toutes les formes d'incitation à la haine, de violences et d'agression antimusulmanes.

De même, nous condamnons et combattons toute forme d'incitation à la haine, de violences ou d'agression antichrétiennes, et, de manière générale, toute forme d'incitation à la haine, de violences ou d'agression à l'égard d'un groupe ou d'une personne en raison de ses convictions ou de sa pratique religieuse.

Lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination

Nous nous engageons à n'accepter aucun discours qui tendrait à faire croire ou à sous-entendre que les individus ne naîtraient pas égaux en raison de leur ethnie, de leur apparence, de leurs codes sociaux. Si l'expression directe de ces convictions est rare, les stéréotypes et préjugés qui permettent de les suggérer sans les exprimer, doivent être combattus avec vigueur.

Nous condamnons toutes les formes de violence et d'agressions racistes ou xénophobes.

Nous agirons contre les discriminations que la loi prohibe, fondées sur « l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation ou identité sexuelle, son sexe ou son lieu de résidence » (loi n°2014-173 du 21 février 2014).

Aucune de ces différences ne permet de distinguer les personnes dans l'accès aux droits, à l'emploi, au logement, à la formation, à l'accès aux biens et services, publics et privés, à l'accès aux soins et aux services sociaux.

*

En signant le présent engagement, nous acceptons qu'il soit tenu compte du respect de la lettre et de l'esprit de cette charte dans la reconduction éventuelle des actions financées par les deniers publics.

Signature